



Résultats des consultations et réflexions concernant le projet Placements culture

déposé par
le Conseil québécois du théâtre
au ministère de la Culture et des Communications

30 juin 2005

Association nationale, le Conseil québécois du théâtre (CQT) représente l'ensemble du milieu théâtral professionnel du Québec.

Depuis 1983, le CQT protège et défend les intérêts des compagnies, des associations et des professionnels de la scène théâtrale québécoise. Il intervient auprès des pouvoirs publics afin de réclamer un soutien financier adéquat pour le théâtre et de meilleures conditions de travail pour ses praticiens.

Le CQT représente plus de 2000 praticiens, compagnies et associations professionnelles. Son conseil d'administration est formé de dix-sept membres : huit d'entre eux représentent les associations reconnues du théâtre et ont été déléguées par celles-ci, tandis que neuf autres représentent les compagnies théâtrales et les professionnels en tant que praticiens.

Préambule

Le Conseil québécois du théâtre insiste pour souligner la persistance du sous-financement chronique que vivent le milieu du théâtre et le milieu des arts et des lettres en général. Il rappelle que le budget du Conseil des arts et des lettres du Québec doit impérativement être augmenté d'au moins 18 M\$ afin de répondre aux besoins minimums des créateurs et des organismes artistiques.

1. La position du CQT à l'égard de Placements culture

Le CQT juge la mesure financière de Placements culture peu pertinente. De récentes consultations, menées dans le milieu, l'ont amené à constater que cette mesure ne peut être profitable —ou même applicable— qu'à une infime minorité des compagnies qu'il représente. De plus, l'octroi de fonds publics à Placements culture dilue l'injection de nouveaux fonds publics qui doivent, à son avis, demeurer entièrement dédiés à l'amélioration concrète des conditions de création, de production et de diffusion du théâtre québécois et dont le CALQ est le principal véhicule. Enfin, de multiples irritants majeurs, tels que le faible taux d'organismes artistiques reconnus comme organismes de bienfaisance, les difficultés récurrentes rencontrées lors du processus de demande de numéro de charité au fédéral, le caractère inégal des organismes artistiques devant les possibilités de levée de fonds, et la propension de certains subventionneurs à intégrer la compétence à lever des fonds privés dans l'évaluation de la santé financière d'un organisme artistique, soulèvent des inquiétudes et constituent des freins importants.

2. Les raisons invoquées

2.1. Placements culture : un bas de laine pour une infime minorité de bénéficiaires

Les résultats des récentes consultations que nous avons menées sur Placements culture nous ont intrigués voire, à certains égards, étonnés. Nous savions d'emblée, parce que nous connaissons la réalité des petites et moyennes compagnies de théâtre, que cette mesure financière ne correspondait aucunement à leur réalité. Pour la très vaste majorité d'entre elles, sinon la totalité, les fonds privés sont rarement accessibles. Lorsqu'ils le sont, ils deviennent essentiels pour boucler les activités annuelles régulières. Ces compagnies ne dégagent aucune marge de manœuvre financière, puisqu'elles sont constamment aux prises avec des choix conditionnés par la pauvreté de leurs moyens.

Les petites et moyennes compagnies¹ représentent plus de 95% des compagnies théâtrales du Québec.

Avant d'entreprendre les démarches de consultation, nous estimions que les compagnies mieux nanties seraient plus susceptibles d'être intéressées par le projet de Placements culture. Nous avons été étonnés de constater que cela n'était pas le cas

¹ Pour les fins du présent mémoire, nous avons considéré qu'étaient de petites ou de moyennes compagnies celles qui étaient au fonctionnement au CALQ et dont les subventions obtenues de celui-ci étaient de moins de 300 000\$. Bien que nous sachions que la plupart d'entre elles sont aussi soutenues par le Conseil des Arts du Canada, nous avons adopté comme prémisse que, toutes choses étant égales par ailleurs, l'aide fédérale était proportionnelle à la performance générale de l'organisme et que cela ne modifie pas le classement à établir entre les petites, les moyennes et les grosses organisations.

pour la majorité d'entre elles. Les membres de TAI par exemple (Théâtres Associés Inc.), qui regroupent dix organismes parmi les plus importants théâtres du Québec, sont également membres du CQT. Pour eux, le choix semble clair : impossible de dégager la marge de manœuvre nécessaire pour placer des fonds pendant plusieurs années. Les sommes prélevées servent essentiellement à soutenir le fonctionnement des activités régulières de l'organisme et pallient le sous-financement public.

Qui plus est, nous avons été à même de mieux constater les effets du financement privé dans les organisations. Les consultations menées ont en effet confirmé que plus le financement d'un organisme artistique dépend de l'entreprise privée, plus la situation financière de celui-ci est fragile. Le financement de l'entreprise privée peut être retiré à tout moment (et cela arrive fréquemment) tandis que le soutien du gouvernement est plus stable car son retrait ou sa décroissance doit répondre à des normes strictes.

2.2. Dissolution des fonds publics disponibles

Le CQT ne peut qu'exprimer son désaccord et sa profonde inquiétude envers la dissolution du peu de fonds publics disponibles ailleurs que là où l'injection de fonds public est prioritaire, c'est-à-dire le soutien à la création, à la production et à la diffusion. Ces trois chaînons représentent les fondements mêmes de la culture québécoise. Or, leur sous-financement chronique compromet désormais sérieusement la vitalité qui a longtemps été l'apanage de la culture québécoise. Ce sous-financement a été maintes fois documenté, maintes fois dénoncé et jamais corrigé.

Le financement des arts passe nécessairement par le véhicule primordial que représente le CALQ pour le milieu artistique. Un large consensus s'est dégagé depuis quelques années afin que soit bonifié de manière substantielle le budget du CALQ. Ce consensus n'a toujours pas trouvé d'écho conséquent dans l'octroi des fonds gouvernementaux. Le CALQ manque toujours des sommes minimales nécessaires pour assurer au milieu artistique et culturel des conditions de création et de pratique décentes. Dans ces circonstances, les fonds dédiés à Placements culture (5 M\$) ne vont en rien corriger les choses...

2.3. De multiples irritants majeurs

2.3.1. Difficultés liées à l'obtention d'un numéro de charité

L'obtention d'un numéro de charité est de compétence fédérale. Si, en théorie, la loi de l'impôt permet à tous les organismes artistiques d'en obtenir un, dans les faits, l'octroi de nouveaux numéros a été fortement resserré depuis 1994. Cette situation fait en sorte que les compagnies qui existent depuis longtemps ont pour la plupart obtenu cette reconnaissance, alors que les compagnies qui ont été créées dans les deux dernières décennies ne l'ont que très rarement obtenue.

De plus, le resserrement vécu depuis 1994 complique le montage des dossiers de demandes, ce qui requiert désormais le plus souvent les services d'un juriste spécialisé dans le domaine, services qui ne sont pas à la portée de la plupart des organismes.

À noter que le numéro de permis octroyé par Revenu Québec ne permet d'émettre des reçus de charité qu'aux individus. De plus, ces reçus ne sont valides que pour les déclarations de revenu du gouvernement du Québec. Les dons faits par les compagnies n'y sont pas assujettis.

2.3.2. Le caractère inégal des organismes devant les possibilités de la levée de fonds

Plus encore que les difficultés liées à l'obtention d'un numéro de charité, il existe une inégalité des compagnies de théâtre devant les possibilités de lever des fonds.

La levée de fonds réclame des ressources humaines spécialisées et possédant un vaste réseau. Les petites et moyennes organisations ne disposent pas de telles ressources sur une base permanente et devraient, ponctuellement, engager à petits contrats des gens spécialisés. Or, de telles ressources ne sont que très peu disponibles pour de tels contrats, et les fonds pour les engager sont le plus souvent inexistantes.

Plus encore, la nature du mandat des compagnies de théâtre influe directement sur leur capacité à lever des fonds. Une fois exprimée, cette assertion tombe sous le sens : une compagnie qui oriente ses choix artistiques vers des productions populaires a davantage de chances de s'attirer les faveurs d'un commanditaire ou d'un mécène qu'une compagnie qui fait de la recherche artistique! Cet état de fait s'observe rigoureusement dans le milieu : même lorsqu'elle fait partie des compagnies de théâtre les plus importantes au plan financier, une compagnie qui fait de la recherche artistique ou dont la direction artistique s'attache à mettre en lumière des œuvres qui s'éloignent du discours commun voit actuellement sa capacité de lever des fonds radicalement diminuée.

Plus qu'une simple question de taille ou de visibilité de l'organisme, c'est donc aussi au mandat artistique de l'organisme qu'il faut s'attarder pour évaluer la capacité réelle des organismes à lever des fonds.

2.3.3. Propension des subventionneurs à reconnaître la levée de fonds comme un critère d'évaluation financier.

Devant cette inégalité fondamentale des organismes entre eux, une inquiétude se fait de plus en plus présente. Comment s'assurer que les organismes pénalisés dans la levée de fonds —par manque de ressources ou par orientation artistique— ne le soient pas dans l'évaluation de la performance financière qu'en font les subventionneurs ?

Rappelons que la mise en place de leviers financiers susceptibles d'encourager la levée de fonds n'améliore en rien la capacité des organismes à le faire. La création de Placements culture repose sur la prémisse que cette faculté est réelle et qu'il ne suffit que de la stimuler. Le CQT a déjà rappelé qu'il n'en était rien et que la très vaste majorité des organismes est incapable de lever des fonds privés. Dans ce contexte, comment s'assurer que celle-ci ne s'inscrive pas comme une exigence, voire un critère, d'évaluation de la performance financière des organismes?

Plusieurs critères sont pris en compte dans l'évaluation des demandes de financement envoyées aux grands subventionneurs. La qualité de la direction artistique et la bonne gestion financière en sont les deux grands paradigmes. Actuellement, la bonne gestion financière intègre la propension à augmenter les revenus autonomes de la compagnie, que ce soit par les revenus de billetterie ou autre. Moins bien positionnés pour augmenter les revenus de billetterie, de tournée ou de levée de fonds, les petits et les moyens organismes risquent d'écoper.

3. Une seule priorité : l'augmentation des fonds publics dédiés à la création, à la production et à la diffusion du CALQ

3.1. L'apport crucial des fonds publics du CALQ pour la création, la production et la diffusion

Le Conseil des arts et des lettres du Québec est un organisme original issu de la Politique culturelle du Québec du gouvernement Bourassa. Il est le principal véhicule de soutien à la création, à la production et à la diffusion. Par lui se réfléchissent les priorités de soutien à la création québécoise, les meilleurs leviers à activer, les outils à privilégier. Il considère à la fois les petites compagnies qui en sont à leurs premières armes et les institutions, sans distinction autre que le soutien à l'excellence. C'est donc d'un instrument de premier ordre, non seulement incontournable dans sa fonction mais aussi dans son action auprès du milieu.

Le CALQ fonctionne actuellement avec un budget de 72 M\$. Dès sa création en 1993, on estimait à 60 M\$ les besoins nécessaires au fonctionnement régulier annuel. Le CALQ a obtenu 43 M\$. De ce 43 M\$, 36,5 M\$ a directement été octroyé au soutien artistique. Depuis, le milieu culturel a, à maints égards, explosé. Le public québécois s'est développé et a exigé des produits culturels plus variés et plus nombreux. La scène internationale a mis en lumière certains de nos plus grands talents, contribuant ainsi à faire connaître le Québec partout dans le monde. Beaucoup de compagnies ont émergé. Le nombre d'emplois dans le milieu culturel québécois a cru de manière étonnante : 23,9% depuis 1992 comparativement à 10,9% dans la population active². Les retombées de cette croissance sont importantes : non seulement en termes

² Observatoire de la culture et des communications, *Statistiques en bref*, no 4.

qualitatifs (visibilité, cohésion sociale, promotion de l'identité québécoise) mais aussi en termes quantitatifs (retombées directes et indirectes, % du PIB, etc.)

À Montréal, qui concentre plus de 75% de la production et création artistique, on dénombre environ 90 000 emplois directs et indirects ainsi que des dépenses brutes annuelles de près de 5,4 milliards³. La culture apparaît clairement comme un secteur dont la valeur économique semble désormais indiscutable, et qui contribue, de manière importante, à l'essor économique du milieu dans lequel elle évolue.

3.2. L'octroi, via la fondation du CALQ de sommes suffisantes à l'implantation d'un outil collectif de levées de fonds pour les petits et les moyens organismes qui constituent la très vaste majorité des compagnies de théâtre.

Il a été affirmé, lors des deux rencontres convoquées par le ministère, que les petits et les moyens organismes, qui représentent la vaste majorité des organisations théâtrales, sont mal outillés pour pouvoir contribuer à Placements culture; que les fonds qu'ils réussissaient à lever, lorsqu'elles en avaient les moyens, servaient à payer les dépenses courantes; qu'ils ne pouvaient se priver des sommes prélevées pendant le minimum de deux ans du fonds de réserve.

Si l'on admet comme prémisse que Placements culture sera mis en place malgré les doutes persistants qu'entretient le milieu artistique à l'égard de sa pertinence, il importe donc que les petits et les moyens organismes puissent bénéficier d'un apport financier conséquent et modulé selon leur réalité. Nous pensons donc qu'il faille doter le milieu d'un second véhicule qui aura lui la mission d'aider à la levée de fonds. La fondation du CALQ nous apparaît à ce titre tout à fait désignée pour remplir ce mandat.

Considérant les 5 M\$ octroyés à Placements culture, et le fait qu'ils ne s'adressent qu'à une faible proportion des organismes, nous estimons tout à fait justifié de réclamer une somme équivalente pour desservir la très vaste majorité des organismes qui ne peuvent —par faute de moyens ou de potentiel— lever des fonds privés.

³ Bachand, Raymond, *Cadre, principes directeurs et énoncé de politique culturelle*, rapport du groupe-conseil, 2 juin 2003, p. 11.